

Ouverture de séance à 10 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : MAUS Philippe, SIERPAKOWSKI Claire.

Secrétaire de séance : Jean-Marc SOULIER.

Le compte-rendu de la séance du 01.08.2025 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Modification du régime indemnitaire des agents territoriaux

La réglementation vient de modifier la rémunération des congés de maladie ordinaires qui, à compter du 1^{er} mars 2025 passe à 90% (au lieu de 100% antérieurement). Il convient donc de modifier la délibération communale pour être en conformité avec la loi.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Protection sociale des agents territoriaux

Une ordonnance de 2021 redéfinit la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents. Pour le risque santé, cette participation financière devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Le maire demande l'autorisation de signer la convention de participation avec la Mutuelle Nationale Territoriale pour une durée de 6 ans et propose de fixer la participation financière de la Commune à 15 € bruts mensuels pour les agents adhérents.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Tableau des emplois

Madame Sylvie RIBOTON ayant informé le maire de son départ en retraite au 1^{er} janvier 2026, il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois par la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 4,73 heures hebdomadaires (horaire annualisé).

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

4 à 11 Transfert de biens de sections

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, explique que le transfert à la Commune de nombreux biens de sections se justifie compte-tenu de l'absence ou la faiblesse de revenus, de l'absence de commission syndicale de gestion et du fait que depuis plus de trois années consécutives les impôts relatifs à ces biens ont été payés sur le budget communal ou admis en non-valeur. Il propose donc de délibérer en ce sens, ce qui permettra d'engager la procédure : arrêté préfectoral puis enregistrement par le notaire.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

LAMAZIÈRE-BASSE - CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025

12 Voyages scolaires

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, informe le Conseil des deux demandes d'aide pour des voyages scolaires : une élève du collège de Neuvic pour un voyage en Angleterre, une élève du lycée d'Arsonval de Brive pour un voyage à l'île d'Oléron. Il propose donc d'accorder une aide de 100 € à chacune des deux familles.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

13 Service d'eau potable

Patrick LAPORTE rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable est présenté chaque année et propose son adoption. Ce rapport est consultable sur (www.services.eaufrance.fr).

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

14 Amortissements comptables

Le bouclage financier de la restauration de l'église nécessite une correction des immobilisations enregistrées en comptabilité. Cette correction, sans impact sur le budget communal, est approuvée par le Conseil municipal.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses :

Le conseil est informé d'une décision modificative sans incidence budgétaire (transfert entre chapitres)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h55 .

Prochaine réunion vendredi 5 décembre à 20h.

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc SOULIER.

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.